

## REFERENTIEL

---

*Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier*

*Décret n° 2022-629 du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente*

## REPARTITION DE L'ALTERNANCE

---

### Temps hors employeur

- 556 heures de formation théorique
- 175 h de **stage hors lieu d'emploi auprès de :**
  - Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, psychiatrie, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle : 105 H
  - Services d'urgence / SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible 70 H

### Temps employeur

- 13 semaines environ de temps employeur sur un contrat de 7 mois (incluant les congés payés)

Dont 2 semaines prévu en entreprise de transport sanitaire chez l'employeur **si ce dernier est agréé par l'institut de formation**

## MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

---

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation en distanciel ou présentiel. (Supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés...)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 entretien entre le CFA et l'apprenti-e en début de contrat d'apprentissage
- Un livret d'évaluation (feuille d'évaluation des compétences) complété par les lieux de stage ainsi qu'un livret d'apprentissage permettant le suivi de l'apprenti
- Le livret d'apprentissage permettant les échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi

**CONTENU DE LA FORMATION**

5 blocs de compétences - 10 modules de formation

<b>Bloc 1</b> - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	<i>Module 1.</i> Relation et communication avec les patients et leur entourage (70 h)
	<i>Module 2.</i> Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements
	<i>Module 3.</i> Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement (35 h)
<b>Bloc 2</b> - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	<i>Module 4.</i> Appréciation de l'état clinique du patient (105 h)
	<i>Module 5.</i> Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (105 h)
<b>Bloc 3</b> - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	<i>Module 6.</i> Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (7h)
	<i>Module 7.</i> Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient (21h)
<b>Bloc 4</b> - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	<i>Module 8.</i> Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés (35h)
<b>Bloc 5</b> - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	<i>Module 9.</i> Traitement des informations (35h)
	<i>Module 10.</i> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

**METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

Moyens humains

1 directeur, un adjoint de direction

1 coordinateur responsable de la formation et des formateurs Infirmier et des intervenants ponctuels spécialistes de leur domaine de compétence

Moyens techniques

**a. Les locaux**

Les locaux sont composés de bureaux pour l'équipe pédagogique et administrative

- Salles de cours ainsi qu'une salle informatique
- Salles de pratique avec matériels techniques et mannequins de simulation
- Photocopieur et l'ensemble des matériels informatiques dédiés aux apprenants
- Plateforme pédagogique numérique
- Les salles de cours sont équipées chacune d'1 ordinateur, d'1 vidéoprojecteur fixe ou portable.
- Un centre de documentation qui met à la disposition des étudiants un fonds documentaire actualisé

### Méthodes

- Alternance de cours magistraux et d'ateliers pratiques
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours avec PORTFOLIO, des activités pédagogiques individuelles, des mises en situations pratiques et cours théoriques

### **CERTIFICATION**

---

BLOC 1	– Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical – Evaluation des compétences en stage
BLOC 2	– Attestation de formation GSU niveau 2 – Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) – Evaluation des compétences en stage
BLOC 3	– Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport
BLOC 4	– Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée – Evaluation des compétences en stage
BLOC 5	– Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée – Evaluation des compétences en stage

### **DISPENSES / ALLEGEMENTS DE FORMATION**

---

Selon annexe X de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-formations-aux-metiers-de-la-sante/article/la-formation-au-metier-d-ambulancier>